

Gecimed

Société anonyme au capital de 58 897 020 €
320 649 841 R.C.S. PARIS
Siège social : 14-16, rue des Capucines – 75002 PARIS

Paris, le 23 avril 2009

Communiqué de mise à disposition de la note d'information en réponse de Gecimed, établie dans le cadre de l'offre publique alternative d'achat ou d'échange initiée par Gecina sur les actions Gecimed

L'Autorité des marchés financiers (l'«AMF») a déclaré conforme, le 21 avril 2009, l'offre publique alternative d'achat ou d'échange initiée par Gecina portant sur les actions Gecimed non encore détenues par Gecina, dont les termes ont été modifiés comme précisés ci-dessous (l'«Offre»). Cette décision emporte visa (n° 09-100) de la note d'information de Gecina relative à l'Offre.

La note d'information en réponse de Gecimed, incluant notamment l'avis motivé du Conseil d'administration de Gecimed sur les termes modifiés de l'Offre, a par ailleurs reçu de l'AMF le visa n°09-101.

Le présent communiqué a été établi par la société Gecimed. Il est diffusé en application des dispositions de l'article 231-27 du Règlement général de l'AMF.

Présentation des termes modifiés de l'Offre :

Il est rappelé qu'Oddo Corporate Finance, agissant en tant qu'établissement présentateur, a déposé pour le compte de Gecina le 2 mars 2009 auprès de l'AMF un projet d'offre publique alternative d'achat ou d'échange sur les actions Gecimed par laquelle Gecina offrait aux actionnaires de Gecimed la possibilité :

- soit de lui céder les actions de la Société à un prix de 1,15 euro par action Gecimed apportée,
- soit d'échanger les actions de la Société selon une parité de 1 action Gecina contre 37 actions Gecimed apportées.

Comme il est précisé dans la note d'information de Gecina ayant reçu le visa de l'AMF, Gecina a décidé de modifier les termes de l'Offre pour offrir désormais aux actionnaires de Gecimed la possibilité :

- soit de lui céder les actions de la Société à un prix de 1,48 euro par action Gecimed apportée (la "**Branche Achat**"),
- soit d'échanger les actions de la Société selon une parité de 1 action Gecina contre 20 actions Gecimed apportées (la "**Branche Echange**"),

les actionnaires de Gecimed ayant la possibilité de combiner comme ils l'entendent l'apport d'une partie de leurs actions Gecimed à la Branche Achat et l'apport d'une autre partie de leurs actions Gecimed à la Branche Echange.

Mise à disposition de la note d'information en réponse de Gecimed

La note d'information en réponse établie par la société Gecimed, visée par l'AMF, est disponible sans frais auprès de :

Gecimed

14 -16, rue des Capucines
75084 Paris cedex 02

Ce document peut également être consulté ou téléchargé sur les sites Internet de :

- Gecimed (www.gecimed.fr)
- l'AMF (www.amf-france.org)

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Gecimed seront mises à disposition du public selon les mêmes modalités, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF.

Contacts Gecimed :

Laurence CHALMET
Tél : 33 (0)1 40 40 52 22
Régine WILLEMYNS
Tél : 33 (0)1 40 40 62 44

A propos de Gecimed

Gecimed, Société d'Investissement Immobilier Cotée (SIIC) sur Euronext Paris, est la première société foncière dédiée exclusivement à l'immobilier médical. Gecimed a pour vocation le développement d'un patrimoine immobilier d'établissements sanitaires et médico-sociaux : au 31 décembre 2008, le patrimoine de Gecimed compte 34 actifs exploités (cliniques et EHPAD) soit 4 326 lits.

www.gecimed.fr
